



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les inspectrices d'académie
Inspectrices pédagogiques régionales
D'éducation physique et sportive

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'EPS
S/C de leur chef d'établissement

Saint -Denis, le 28 février 2019

Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS

Objet : Diffusion de protocoles académiques de sécurité dans les activités physiques de pleine nature enseignées dans le second degré : course d'orientation, escalade (en moulinette) et randonnée sportive.

Annik AMADEUF

Gsm : 0693 22. 61.52

Bernadette VOISIN-GIRARD

Gsm : 0692.71.38.25

Téléphone 02.62.48.13.41

Dans le cadre de la **circulaire nationale n°2017-075 du 19-4-2017** relative à « l'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » (APPN), l'inspection pédagogique a réactivé le travail de réflexion et de production académiques autour de l'élaboration de protocoles portant sur les gestes professionnels sécuritaires incontournables à respecter dans le cadre de ces enseignements.

annik.amadeuf@ac-reunion.fr

bernadette.voisin-girad@ac-reunion.fr

Aussi, l'inspection pédagogique régionale EPS met à votre disposition **des documents ressources** utiles pour identifier et l'illustrer des gestes professionnels **sécurisants et sécurisés pour l'enseignement de la course d'orientation, de l'escalade (en moulinette) et de la randonnée sportive**. Ces outils (sous forme de check-list) ont l'ambition d'être fonctionnels et de s'inscrire au sein des préconisations de la circulaire nationale tout en y apportant des éléments d'information,

Ils sont nécessaires pour accompagner les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques dans la conception, la préparation et l'organisation pédagogique de l'enseignement des APPN respectant des conditions optimales de sécurité.

Bureau EPS

Téléphone 03.83.86.25.42

Mél. : ipreps@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens

CS 71003

97443 Saint-Denis CEDEX 9

• **Ces protocoles académiques de sécurité visent trois objectifs essentiels :**

- garantir la sécurité des élèves
- accompagner les enseignant.e.s dans la compréhension de la notion de chaîne de contrôle et dans la gestion de la sécurité des élèves lors de la pratique scolaire de l'escalade (en moulinette, en course d'orientation, en randonnée sportive.
- éduquer au risque au sein de l'école : c'est une mission première de l'école et de l'EPS.

• **Ils présentent deux types d'informations :**

- **des recommandations incontournables** qui doivent être respectées dans toute situation d'enseignement. Ces recommandations précisent des aspects réglementaires et explicitent les gestes professionnels liés à la sécurité qu'il s'agit d'adopter.
- **des éléments d'information complémentaire** de nature pédagogique, technique ou didactique.

• **Ils sont présentés selon trois temps :**

- **avant l'arrivée des élèves** ou avant de débiter la pratique
- **pendant la pratique** en présence des élèves
- **après la pratique** ou quand il.elle.s sont aux vestiaires.

Les protocoles académiques de sécurité (PASS) devront être portés à la connaissance de tous (équipes éducatives, parents, élèves) et mis dans le cahier de textes numérique.

Ils sont intégrés au projet d'EPS et validés en conseil d'administration, ils doivent faire l'objet d'une stratégie d'équipe pour être respectés.

La check- list d'escalade devra être affichée sur le mur d'escalade (SAE) dans le gymnase.

Nous souhaitons inscrire ce travail dans la durée. Nous produirons cette année un protocole académique de sécurité dans deux autres APPN enseignées dans notre académie (VTT et Kayak) avec appui d'un groupe de professeurs d'EPS experts dans ces activités.

En parallèle de ce travail, nous poursuivons une stratégie de formation pour qualifier des professeurs en charge de la gestion des équipements de protection individuelle (EPI) dans les établissements scolaires qui proposent l'activité escalade. La circulaire nationale préconise l'accès à « une formation qualifiante dans ce domaine ».

La sécurité de nos élèves est un enjeu important car si l'accidentologie n'est pas plus importante dans les APPN que dans d'autres activités physiques enseignées en milieu scolaire, lorsqu'elle se produit, les dommages corporels et psychologiques demeurent d'une extrême gravité.

Aussi, l'éducation au risque suppose que les élèves puissent être confrontés à des situations présentant un risque dans des conditions de sécurité drastiques contrôlées de façon permanente par l'enseignant.

Nous tenons à saluer le travail remarquable du groupe d'experts qui a participé à la production de ces documents.

Les inspectrices d'académie, inspectrices pédagogiques régionales d'EPS.

Annik AMADEUF et Bernadette VOISIN-GIRARD

Pour Information : **Le groupe d'experts :**

Pilotes: Annik AMADEUF et Bernadette Voisin-Girard

Coordination : Florence Ho Yue Kuang, Anne Michel

Irène Tiné

Camille Joron

Ludovic Klotz

Olivier Gautier

Rachid Cherif

Beatrice Thierry

Claire Gautier

Benjamin Biga

Rémi Lescat

Nous remercions les personnes associées : Prochasson Benoît, Vincent Lamotte.

Nous avons une pensée toute particulière pour notre spécialiste de randonnée sportive, Eric Affortit qui a perdu la vie lors d'une ascension dans le massif du Mont-Blanc.